

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DAC 1629** Subvention (7.500 euros) à l'association La Comédie Italienne (14e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement avec l'association La Comédie Italienne ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 1er décembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 7.500 euros est attribuée à l'association La Comédie Italienne, 17 rue de la Gaîté, 75014 Paris (SIMPA 57222 ; Dossier 2014\_02428).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.